

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

CANTON DE BOUCHAIN

COMMUNE  
D'EMERCHICOURT - 59580



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS

### • Restriction de circulation

Le Maire de la Commune d'EMERCHICOURT,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu les travaux devant être entrepris rue Albert Lévêque par l'Entreprise ERDF de Denain - 27, rue Bériot, à savoir :  
affouillement et réparation du réseau électrique,  
Considérant qu'il convient de prendre toutes mesures pour faciliter l'exécution de ces travaux et de prévenir les accidents,

## ARRÊTÉ

**Article 1 -** Du 5 au 9 octobre 2010, la circulation sera interdite au droit du chantier, rue Albert Lévêque, sauf pour les riverains qui pourront emprunter la voie dans les deux sens.

**Article 2 -** Pendant cette période la circulation sera déviée par la rue Arthur Dumont pour les usagers venant du Boulevard de la République.

**Article 3 -** Au carrefour des rues Albert Lévêque et Arthur Dumont, le sens giratoire sera supprimé.

**Article 4 -** L'arrêt de bus du ramassage scolaire sera déplacé au 13, rue Arthur Dumont pour la durée des travaux.

**Article 5 -** La signalétique correspondante sera mise en place par les services d'ERDF.

**Article 6 -** La Brigade de Gendarmerie de Bouchain sera chargée du contrôle et de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché par les soins de M. le Maire d'Emerchicourt.

**Article 7 -** Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Directeur d'ERDF
- Monsieur le Directeur des transports DUPAS LEBEDA
- Monsieur le Directeur du SMTD
- Monsieur le Directeur des transports Arc en Ciel 2
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouchain.

Fait à Emerchicourt, le 5 octobre 2010

Le Maire.

Michel LOUBERT.